

Maladie de la langue bleue

Rapport sur les résultats de l'audition du 7 mars 2008

A. Généralités

L'OVF a ouvert le 7 mars 2008 une procédure d'audition relative à une modification de l'ordonnance du 27 juin 1995 sur les épizooties (OFE; RS 916.401), à l'ordonnance du 14 novembre 2007 sur l'élevage (OE; RS 916.310) et à l'ordonnance du 23 novembre 2005 concernant la banque de données sur le trafic des animaux (ordonnance sur la BDTA; RS 916.404). L'audition s'est terminée le 25 mars 2008.

L'office a reçu 43 prises de position en tout, dont 22 émanent de directions cantonales ou de départements cantonaux, 8 d'offices vétérinaires cantonaux, 11 d'organisations agricoles et 2 d'organisations vétérinaires.

Les grandes lignes de la modification proposée font l'unanimité. La lutte contre la maladie de la langue bleue est considérée comme une tâche importante de l'Etat et la nouvelle stratégie de la vaccination comme une nécessité urgente. Seul le canton de GL estime que la vaccination obligatoire est une mesure excessive dans la situation actuelle. Le canton de NE et quelques organisations (CTEBS, SKMV, SVW, SWISSGEN, VLAS) n'ont aucune objection et approuvent les modifications proposées.

B. Les modifications dans le détail

1. Ordonnance sur les épizooties

Dans leur majorité, les milieux consultés estiment qu'il est justifié de faire passer la maladie de la langue bleue de la catégorie des épizooties hautement contagieuses à celle des épizooties à combattre et approuvent donc cette modification (NW, OW, SG, TG, ZG, SH, AG, BL, ZH, GL, GR, ASVC-ES, VC-GR, VC-LU, VC-UR). Cependant quelques-uns craignent que la Confédération n'en arrive à retirer purement et simplement son soutien financier à la lutte contre les épizooties (BE, AG).

L'expression "ruminants ... détenus en captivité" est critiquée à plusieurs reprises, sans que des propositions claires pour la remplacer ne soient faites (TG, ZH, GL, AR, GR, VC-GR, ASVC-OS). Selon de nombreux avis, il faudrait définir le cas de suspicion (NW, OW, TG, ZG, ZH, AI, GL, AR, GR, SZ, ASVC-OS, VC-GR, VC-LU, VC-UR, SAB).

Seule une remarque touche les mesures de lutte dans le détail: une organisation (AGORA) estime que les mesures de lutte contre les moucheron de l'oeil devraient être aussi réalistes que possible. Par contre, nombreux sont ceux qui voudraient que l'on précise les conditions à la levée des restrictions imposées aux mouvements d'animaux en cas d'épizootie (BS, VC-BE, ZG, GL, SO, NW, OW, TG, ZH, AI, AR, GL, GR, SZ, ASVC-OS, VC-GR, VC-LU, VC-UR, SAB, VC-TI).

Certains critiquent l'expression "Bluetongue-Zone" du texte allemand et souhaiteraient que le nom de la maladie apparaisse non en anglais, mais en allemand (TG, GL, BS, VC-BE, SSMB). Selon de nombreux avis cantonaux, il serait préférable de confier à l'office fédéral la délimitation et la levée des zones couvrant de grands espaces (NW, OW, TG, ZG, SO, ZH, AR, GR, SZ, ASVC-OS, VC-BE, VC-LU, VC-GR, VC-UR, SAB). Quelques organisations (AI, ASVNM, SSMB, SAB, AGORA, USP, PSBB) revendiquent le droit d'être consultées lors de la délimitation des zones.

Plusieurs organisations et cantons estiment qu'il incombe à l'office de déterminer les périodes d'inactivité des vecteurs, de délimiter les régions de vaccination et d'ordonner les vaccinations (NW, OW, TG, ZG, SH, ZH, AI, GL, AR, GR, SZ, ASVC-OS, KT-GR, VC-LU, VC-UR, SAB). Le canton de SO estime qu'il faudrait renoncer à délimiter des régions d'inactivité des vecteurs. Il serait acceptable, selon lui, de déclarer des périodes d'inactivité des vecteurs pour l'ensemble du territoire suisse. Quelques organisations réclament le droit d'être consultées lors de la délimitation des régions de vaccination (AI, ASVNM, SSMB, USP, PSBB).

La plupart des cantons voudraient que l'OFE règle la question de l'indemnisation. Les indemnités pour pertes d'animaux dues à l'épizootie ne devraient être versées, selon eux, que si le troupeau a été vacciné (NW, OW, SG, TG, SO, ZH, AI, GL, AR, GR, SZ, ASVC-OS, VC-GR, VC-LU, VC-UR, SAB). Le canton de SO voudrait que la Confédération soit obligée de dédommager les éleveurs lors de pertes massives s'étendant sur de grandes portions du territoire.

2. Ordonnance sur l'élevage

La volonté de la Confédération de participer au financement de la campagne de vaccination recueille l'approbation générale. Cependant, l'inscription de cette obligation dans l'ordonnance sur l'élevage est critiquée, au motif qu'elle est hors contexte et ne donne aucune garantie pour une telle participation financière de la Confédération à l'avenir, dans des cas similaires. Une adaptation rapide de la loi sur les épizooties est réclamée, afin que la Confédération puisse verser des contributions pour des mesures préventives (NW, OW, SG, TG, ZG, SH, GE, BE, ZH, AI, GL, AR, SZ, ASVC-OS, VC-GR, VC-LU, VC-UR, SAB).

3. Ordonnance sur la BDTA

La plupart des cantons ne sont prêts à approuver l'enregistrement du statut vaccinal de chaque animal qu'à la condition de disposer des moyens informatiques permettant de simplifier considérablement le travail administratif (NW, OW, TG, GR, BL, ZH, AI, AR, GR, ASVC-OS, VC-LU, VC-BE, SAB). Certains vont jusqu'à refuser strictement l'enregistrement individuel (SG, AG, BE, VD, SO, BL, VC-GE, VC-AG).

Deux cantons et Identitas émettent des réserves quant à la publication du statut vaccinal des exploitations, au motif que cette publication risque de jeter la confusion, puisque dans de nombreux cas la vaccination ne s'étend pas à tous les animaux du troupeau (ZG, VC-AG, IDENTITAS).

Certains enfin proposent de reporter de quelques années l'enregistrement BDTA et voudraient que l'on examine l'éventualité d'instaurer des certificats de vaccination (AG, VC-BE).

Liste des prises de position reçues

Directions cantonales et départements cantonaux	Abréviation
Département Gesundheit und Soziales, Kanton Aargau	AG
Land- und Forstwirtschaftsdepartement, Kanton Appenzell Innerrhoden	AI
Département Volks- und Landwirtschaft	AR
Volkswirtschaftsdirektion, Kanton Bern	BE
Volkswirtschafts- und Gesundheitsdirektion, Kanton Basel-Landschaft	BL
Gesundheitsdepartement, Kanton Basel-Stadt	BS
Département de l'économie et de la santé, Canton de Genève	GE
Département Finanzen und Gesundheit, Kanton Glarus	GL
Département für Volkswirtschaft und Soziales, Kanton Graubünden	GR
Département de l'économie, de la coopération et des communes, Canton du Jura	JU
Gesundheits- und Sozialdepartement, Kanton Luzern	LU
Département de l'économie, Canton de Neuchâtel	NE
Gesundheits und Sozialdirektion, Kanton Nidwalden	NW
Gesundheitsamt, Kanton Obwalden	OW
Gesundheitsdepartement, Kanton St. Gallen	SG
Département des Innern, Kanton Schaffhausen	SH
Volkswirtschaftsdepartement, Kanton Solothurn	SO
Département des Innern, Kanton Schwyz	SZ
Département für Inneres und Volkswirtschaft, Kanton Thurgau	TG
Département de la sécurité et de l'environnement, Canton de Vaud	VD
Gesundheitsdirektion, Kanton Zug	ZG
Gesundheitsdirektion, Kanton Zürich	ZH
Vétérinaires cantonaux	
Bloch Ignaz, Veterinär-, Jagd- und Fischereiwesen BL	VC-BL
Hanimann Rolf, Amt für Lebensmittelsicherheit und Tiergesundheit GR	VC-GR
Huggler Christian, Veterinärdienst des Kantons BE	VC-BE
Risi Josef, Veterinäramt der Urkantone	VC-UK
Seitert Grégoire, Service des affaires vétérinaires GE	VC-GE
Stirnimann Josef, Veterinärdienst LU	VC-LU
Vanzetti Tullio, Ufficio del veterinario cantonale TI	VC-TI
Wunderlin Erika, Veterinärdienst des Kantons AG	VC-AG
Organisations et associations	
Communauté de travail des éleveurs de bovins suisses	CTEBS
Association des groupements et organisations romands de l'agriculture	AGORA
Identitas AG	IDENTITAS
Groupement suisse pour les régions de montagne	SAB
Union suisse des paysans	USP
Fédération des engraisseurs de veaux	SKMV
Producteurs suisses de bétail bovin	PSBB
Association suisse des détenteurs de vaches nourrices et mères	ASVNM
Association suisse pour la médecine des ruminants	SVW
Syndicat suisse des marchands de bétail	SSMB
Swissgenetics	SWISSGEN
Association suisse LAMA et ALPAGA	VLAS
Association suisse des VC / région Est-Sud	ASVC-ES